



LA PRESIDENTE

Mesdames et Messieurs les responsables  
des organisations syndicales  
Mesdames et Messieurs les élus  
au conseil d'administration

Paris, le 25 janvier 2007

Mesdames, Messieurs,

Je prends connaissance du courrier que vous m'avez adressé le 23 janvier à propos de la création du consortium national de la recherche agronomique entre le CIRAD et l'INRA. Ses statuts doivent être soumis à la délibération du conseil d'administration lors de sa prochaine réunion du 20 février, dont vous me demandez de reporter la date. Les raisons qui vous conduisent à formuler cette demande tiennent selon vous au caractère « précipité » de la démarche, à la nécessité de fournir les éléments d'information concernant ce consortium, au besoin de saisir les instances de l'établissement compétentes pour traiter ce dossier.

Je souhaite par ce courrier répondre point par point à ces raisons évoquées, et vous apporter des éléments d'informations complémentaires sur la nature et le contenu du projet qui devraient répondre à vos interrogations, et vous conduire, je l'espère, à une réévaluation plus positive de votre analyse sur les objectifs poursuivis par la direction générale au travers de la création de ce consortium.

En préambule, je vous donne acte du fait que ce projet s'inscrit dans un calendrier tendu pour des raisons qui ne sont pas de la responsabilité de l'établissement et qui expliquent largement une partie du malaise dont vous vous faites l'écho, du fait sans doute d'un défaut d'information sur son contenu.

Est-ce cependant une raison pour immédiatement renoncer avant que d'avoir commencé à analyser ce dossier ? Je ne le crois pas et je vais essayer de vous en convaincre.

- Le calendrier de travail des établissements publics, s'il doit tenir compte des attentes gouvernementales, ne doit pas totalement en dépendre : pendant les périodes électorales nous continuons à travailler et à construire de nouveaux projets. Enfin, comme vous le notez, si la date du 20 février a été fixée récemment, le principe de la tenue d'un conseil d'administration extraordinaire a été décidé par le conseil d'administration lui-même dans sa séance du 15 décembre.
- J'observe que pour fournir des éléments d'information supplémentaires que vous souhaitez légitimement obtenir, il faut continuer à travailler sur ce dossier avec les instances qui doivent l'examiner, à savoir, le comité technique paritaire et le conseil d'administration. Je tiens cependant à lever dès maintenant un certain nombre d'incompréhensions sur la nature du projet poursuivi par le CIRAD et l'INRA avec la création de ce consortium.

Nous avons écarté la fusion entre les deux établissements que certains d'entre vous ont officiellement appelé de leurs vœux, ce qui soit dit en passant présenterait pour le coup un vrai « changement structurel important » comme vous le craignez à tort dans votre courrier, avec la création du consortium. La raison de ce choix tient à la différence de métier entre les deux établissements, qui partagent en revanche totalement le champ de leurs recherches finalisées dans le domaine de l'agronomie, de l'alimentation et de l'environnement. Mais le CIRAD exerce une mission complémentaire de coopération scientifique avec les pays en développement à laquelle le gouvernement ne lui a pas demandé de renoncer et qu'il n'a pas décidé d'étendre à l'INRA.

Nous écartons aussi le scénario d'une super-structure au dessus des deux établissements difficile à concevoir dans le contexte et le cadre juridique actuels.

**Le consortium** a vocation, sur des sujets d'intérêts partagés par les deux établissements et en amont de leur métier d'opérateur de recherche, à construire une offre de la recherche agronomique française à l'international, prioritairement ciblée dans un premier temps sur les instances multilatérales, les centres internationaux de recherche agronomique du CGRAI et les trois grands pays émergents (Brésil, Chine, Inde).

C'est donc un outil commun qu'il convient de créer, un outil de conception d'une vision, dans un cadre international, un outil d'action à l'international, un outil de programmation en liaison avec les scientifiques compétents et les partenaires sur le champ commun, bref : **une alliance à l'international.**

- Compte tenu de la mission à couvrir, le **statut de GIP** s'impose pour le consortium et c'est bien un projet de statut de cette nature que nous souhaitons soumettre à la délibération du conseil d'administration. Vous conviendrez que la création de ce type de structure ne constitue pas une innovation dans notre dispositif INRA et que l'expérience peut encore une fois démontrer que ce sont des objets juridiques dont nous savons parfaitement conserver la maîtrise. Je connais par ailleurs la position de principe de certains d'entre vous à l'égard des GIP et, pour répondre à des commentaires qui ont été fait à ce propos, réaffirmer qu'il s'agit bien d'une **entité de droit public** pour laquelle nous allons de surcroît retenir une gestion selon les règles de la comptabilité publique. Dès lors, les craintes exprimées autour d'une « privatisation » de la recherche agronomique et de l'INRA, par ce canal, relèvent de l'incompréhension, du phantasme ou des deux à la fois.

Enfin sur la volonté de passer en force et sur le caractère irréversible du projet, je tiens à m'inscrire en faux face à ce procès d'intention. La réversibilité des décisions avec la création d'un GIP pour une durée donnée, est totale. Ce qu'une délibération de conseil d'administration a fait, une délibération en sens contraire peut le défaire. Enfin sur le caractère précipité de la démarche, dès lors que les ambiguïtés sur la nature du projet sont levées, je ne vois pas l'intérêt d'attendre plus longtemps pour mettre en œuvre cette partie du plan d'action pour le rapprochement, qui comprend d'autres volets présentés également au CA le 15/12/06 et dont il m'a semblé qu'ils pourraient aussi rencontrer l'intérêt du personnel de l'INRA. Je vous rappelle que le rapprochement entre nos deux organismes est un sujet dont on discute depuis 20 ans et qu'arriver à prendre quelques décisions fortes dans cette période de mutation du paysage national de la recherche, dont vous dénoncez par ailleurs certains aspects, me paraît positif pour notre établissement.


Enfin, puisque vous mettez en avant, à juste titre, mon attachement au dialogue avec les représentants du personnel, je formule le souhait que nous puissions justement le conduire dans les enceintes dont c'est le rôle, pour traduire par des actes concrets cette volonté. Je vous propose donc que nous examinions le dossier au CTP du 9 février et que vous puissiez, à la lumière de ce débat puis de la rencontre prévue le 15 février avec le ministère de la recherche vous prononcer ensuite en toute connaissance de cause.

Ce que je vous demande, c'est de laisser sa chance à l'échange entre nous, de ne pas condamner à priori un projet sans en connaître sérieusement le contenu.

Compte tenu de l'expression collective de certains d'entre vous sur ce sujet et des interrogations des personnels de l'établissement dont vous faites état dans votre courrier, je vous informe que je rends public ce courrier au sein de l'institut.

Je sais pouvoir compter sur votre attachement à notre bien commun que constitue l'établissement public national et à en assurer le devenir dans les meilleures conditions possibles quelques soient les contraintes qui se présenteront sur notre chemin.

Je vous prie de croire, chères collègues, chers collègues, en l'expression de mes cordiales salutations.



Marion GUILLOU